

CGT UNIVERSITE DE LILLE

Journal d'information de la CGT Université de Lille
Juillet 2018 - Numéro 2
Contact : cgt@univ-lille.fr



— LA FUSION ET SES "SCORIES"...

Il y a quelques mois, un membre de la direction de l'université, toujours à la pointe de l'audace, a confié à des collègues que le processus de fusion était "en passe d'être réglé". Seuls persisteraient quelques problèmes qualifiés à cette occasion de «scories». Les scories sont des sortes de déchets lors d'une opération de fusion, des impuretés en quelque sorte, dont on se débarrasse avant de finaliser l'ouvrage. La comparaison pourrait presque être poétique s'il ne s'agissait là des problèmes inhérents à l'organisation de services. Mais ces "scories" sont en fait les problèmes vécus quotidiennement par nos collègues, et liés à cette fusion, auxquels notre direction, si prompte à dégainer les métaphores, ne s'est aucunement préparée.

Il est vrai que la période qui a précédé la mise en place effective de la fusion avait été précédée de chantiers pour le moins « prioritaires ». Après le coûteux et inutile fiasco de l'IDEX, s'engagea une période de "concertation" des présidents d'alors, concernant leurs devenirs respectifs après la fusion. On n'est jamais

Tous les agents voient que [...] leurs difficultés quotidiennes ne sont pas accidentelles mais relèvent d'une impréparation, parfois d'une légèreté sans bornes !

mieux servi que par soi-même ! On enchaîne l'élection bien préparée de la nouvelle équipe et ses tractations en tous genres : les discours calibrés, les promesses, les marchandages et les nominations.

Aujourd'hui, nous sommes face au résultat : tous les agents voient que les « scories », c'est à dire leurs difficultés quotidiennes, ne sont pas accidentelles mais relèvent d'une impréparation, parfois d'une légèreté sans bornes ! Dans ce processus de fusion qui dure, la direction de l'université devrait

prendre garde à que la température ne continue de monter !

Chaque semaine la CGT intervient à la demande de collègues pour les accompagner (entretien, courrier de défense, visite dans le service pour constater les problèmes, ...). A ces multiples occasions, la CGT rappelle à l'employeur ses obligations d'assurer la sécurité et la santé des travailleurs, dans tous les aspects liés au travail. Si vous vous estimez être lésé dans vos droits, n'hésitez pas à nous contacter.



— L'IMPUNITÉ DU HARCÈLEMENT SEXUEL À L'UNIVERSITÉ : C'EST FINI !

Nos camarades de la CGT de l'Université d'Aix-Marseille apportent depuis plus d'un an leur soutien et leur aide à un membre du personnel et à une étudiante de l'ex-unité URMITE, dans leur dénonciation de faits de harcèlement sexuel et d'agression sexuelle dont elles ont été victimes.

Ce combat, pour la reconnaissance de ce qu'elles ont subi et pour obtenir justice, prend d'abord l'allure d'un mauvais feuilleton dont les premiers épisodes ont été la révocation par le CNRS de celui qu'elles désignent comme leur agresseur, un directeur de recherche du CNRS travaillant au sein de l'unité de recherche URMITE, puis la suspension de cette révocation par une ordonnance en référé du tribunal administratif de Marseille. Le 26 avril 2018, le Conseil d'Etat, saisi par la CGT et le CNRS, leur a donné raison en confirmant la révocation du directeur de recherche présumé coupable.

La CGT se réjouit de cette victoire et de l'encouragement que constitue cette décision du Conseil d'Etat pour les victimes, dans leur combat qui continue, en particulier pour l'aboutissement de la plainte qu'elles ont déposée au pénal et pour le recours sur le fond au

tribunal administratif de Marseille. Toutes les composantes de la CGT sont et resteront aux côtés des personnels victimes de harcèlement ou d'agression, sexuels ou moraux, avec force et détermination.

A LYON 2 AUSSI ...

La section disciplinaire de l'université Lumière Lyon 2 a rendu son jugement quant à une situation d'abus de pouvoir exercé par un directeur de thèse sur une doctorante dans un laboratoire de recherche hébergé par l'ENS Lyon.

Devant la gravité des faits (propos et gestes déplacés), le directeur de thèse s'est vu interdire toute fonction d'enseignement et de recherche pendant douze mois, le tout avec privation de salaire.

Il convient de saluer le courage de la victime, la solidarité des doctorants qui l'entouraient et l'accompagnement du syndicat CGT Ferc Sup de l'ENS Lyon.



— LA PAUSE CGTHÉ

La CGT Université de Lille soutient la SCOP'TI, la Société coopérative ouvrière provençale de thés et infusions, créée en 2014. Elle regroupe une soixantaine de travailleurs, ex- Fralib, qui ont lutté pendant plusieurs années contre Unilever - Lipton qui voulait délocaliser la production en Pologne. Depuis la reprise par les travailleurs eux-même, la SCOP'TI a choisi une

production basée exclusivement sur des produits naturels, sans arômes de synthèse, contrairement à 90% des infusions issues des multinationales.

La pause Tea time c'est quand vous voulez à nos permanences du Campus Sciences et Technologies au bâtiment P7, ou du campus Pont de Bois, au local de la CGT de Lille SHS (en dessous du studio de danse).



PETIT RETOUR DANS L'HISTOIRE DU 1ER MAI

Le 1er mai est une journée internationale des travailleurs. Cette journée d'action fut décidée par la «Deuxième Internationale», au cours de son congrès fondateur à Paris en 1889 : « organiser une grande manifestation à date fixe [...] dans tous les pays et dans toutes les villes [...] le même jour ». Cette première édition avait pour mot d'ordre de mettre « les pouvoirs publics en demeure de réduire légalement à huit heures la journée de travail ». La délégation américaine proposa la date du 1er mai, commémorant ainsi le 1er mai 1886 – le Moving Day – où dans tout le pays la classe ouvrière américaine avait fait grève et manifesté pour les huit heures. En 1890, le climat de préparation du 1er mai était tel que la quasi totalité des plus riches quittèrent Paris pour la province. Le gouvernement déploya 30 000 hommes qui quadrillèrent les rues et chargèrent les manifestants. Dans toute l'Europe, il y eut des cortèges géants, jusqu'à 500 000 personnes à Londres ! En 1891, la violence monta d'un cran, à Fourmies la troupe tire sur les manifestants faisant 9 morts et 33 blessés. Ce drame internationalise et enracine davantage dans les traditions ouvrières la journée de mobilisation.

C'est le 23 avril 1919 que le parlement vote la loi sur les huit heures de travail, six jours sur sept. La CGT

maintint la manifestation pour obtenir l'application rapide de la loi; la répression fit deux morts et des dizaines de blessés. Il y eut 1,3 million de grévistes et 100 000 manifestants rien qu'à Paris. En 1934, le 1er mai est très tendu suite aux émeutes de l'extrême-droite du 6 février ayant fait 20 morts et 2 500 blessés. Les manifestations du 1er mai 1936 ont lieu deux jours avant le second tour de l'élection présidentielle, l'imminence de la victoire électorale du Front Populaire leur donnent un caractère très particulier. En 1941, le gouvernement du maréchal Pétain décide de transformer la journée internationale des travailleurs en une « fête du Travail et de la concorde sociale ». Une véritable négation du caractère international et syndical de lutte de classes de cet événement. Après la guerre, en 1947, le gouvernement en fera un jour férié, chômé, et payé. Aujourd'hui encore le 1er mai est sévèrement réprimé dans le monde. Son sens reste le même : la

mise sur le devant de la scène des revendications du monde du travail. Et la présence policière renforcée ou même de l'armée dans bien des Etats de par le monde, montre qu'il s'agit d'autre chose qu'une «fête du Travail». Aujourd'hui encore, le 1er mai fait grincer les dents chez tous ceux qui ont toujours refusé et combattu le progrès social.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le droit aux formations syndicales

Chaque salarié a le droit à 12 jours rémunérés de congé formation syndicale par an (indépendamment des formations dispensées par l'Université). La demande de congé de formation syndicale doit être faite par écrit au chef de service au moins un mois à l'avance. La CGT dispense chaque année de nombreuses formations : formations juridiques (recours en droit administratif / droit privé), formation travail-santé, formation mandaté dans la fonction publique d'Etat...La CGT prend en charge l'intégralité des frais de formations pour ses syndiqués.

Le boulot ce n'est pas pour la maison

Vous rapportez du travail à la maison? Chaque soir, le week-end ou encore pendant les vacances ? Votre chef de service trouve normal de travailler à la maison, parce que vous

êtes cadre ? Vous recevez des sollicitations d'ordre professionnel (mails, textos, appels téléphoniques) ne respectant pas la réglementation sur les durées maximales du temps de travail et des temps de repos obligatoires ? Lisez le Guide du droit à la déconnexion réalisé par la CGT Ugict.

www.ugict.cgt.fr/publications/guides/guide-deconnexion. N'hésitez pas à contacter la CGT Université de Lille.

La rubrique juridique : la nécessité de service

On vous a refusé une demande de congés, de formation,...sous prétexte de nécessité de service. Nous vous invitons à écrire à votre supérieur hiérarchique en lui signalant que la nécessité de service est une explication générique et que l'employeur est tenu de vous apporter des éléments précis au regard de la jurisprudence du Conseil d'Etat n°314265.



CULTURE



EN GUERRE

Film de Stéphane Brizé avec Vincent Lindon, Mélanie Rover, Jacques Borderie.

Malgré de lourds sacrifices financiers de la part des salariés et un bénéfice record de leur entreprise, la direction de l'usine Perrin Industrie décide néanmoins la fermeture totale du site. Accord d'entreprise bafoué, promesses non respectées, les 1100 salariés, emmenés par leur porte-parole Laurent Amédéo, refusent cette décision brutale et vont tout tenter pour sauver leur emploi



Notre intérêt à tous, c'est d'adhérer

A remettre à un militant, ou à retourner directement avec un RIB

NOM : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Portable :

Mail :

Lieu de travail :

CGT Université de Lille
Cité Scientifique
Bâtiment P7
59655 Villeneuve d'Ascq CEDEX

